



édito

Mesdames, Messieurs,

Balayons rapidement, avant de les laisser derrière nous, les travaux réalisés cet été. Les fossés rue du Monard ont été curés, l'abord du parc du Logis a été sécurisé, de multiples travaux d'entretien ont été menés aux écoles, les espaces verts ont été entretenus, les réparations de voirie ont été nombreuses, la ZAC Champlain est bel et bien lancée.

Dans les mois à venir, les logements de la Place de Verdun seront livrés grâce à un rythme de travail bien coordonné entre les artisans. Les appels d'offres pour la maison de santé sont lancés et j'ai bon espoir de voir la première pierre posée pour la fin de l'année. Je n'oublie pas les besoins de restauration de l'église et je poursuis les contacts avec les organismes susceptibles de nous aider dans cette entreprise délicate.

La présence régulière de la Gendarmerie sur notre territoire et l'action de la police municipale permettent de limiter efficacement la traversée du village par les poids lourds. Avec la reprise de l'école, les bus scolaires ont repris leurs tournées et je vous demande d'être attentifs à leur céder le passage lorsque vous les croirez, particulièrement sur la route de Dercie-Monsanson.

Après le confinement, plusieurs livres n'ont pas repris leurs places sur les étagères de la médiathèque. Amis lecteurs, je vous invite à nous les retourner très vite.

Le sujet des abandons d'ordures ménagères et d'autres incivilités comme les déjections canines me préoccupe (voir l'article dans les pages suivantes).

J'attire enfin votre attention sur trois temps forts liés à la vie de la commune : la première réunion publique du mandat le 5 novembre, la commémoration du 11 novembre et les vœux du Maire à la population le 10 janvier. Pourrions-nous maintenir ces rendez-vous ? Je l'espère mais c'est l'évolution des conditions sanitaires qui en décidera.

Restez prudents.

Bien sincèrement, votre maire,

Patrice BROUHARD

Bien Sincèrement
B. Brohard



«J'entretiens
mon trottoir !»

La commune vous remercie
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Chaque habitant doit maintenir
son trottoir, son fossé et/ou caniveau
en bon état de propreté, sur toute la
longueur de son habitation»

Arrêté municipal PM/2013/06/04 du 25/06/2013

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage (arrachage ou binage)
- ✓ Démoussage



LE DIMANCHE 10 JANVIER

**Vœux
du Maire**

à la population et aux nouveaux arrivants

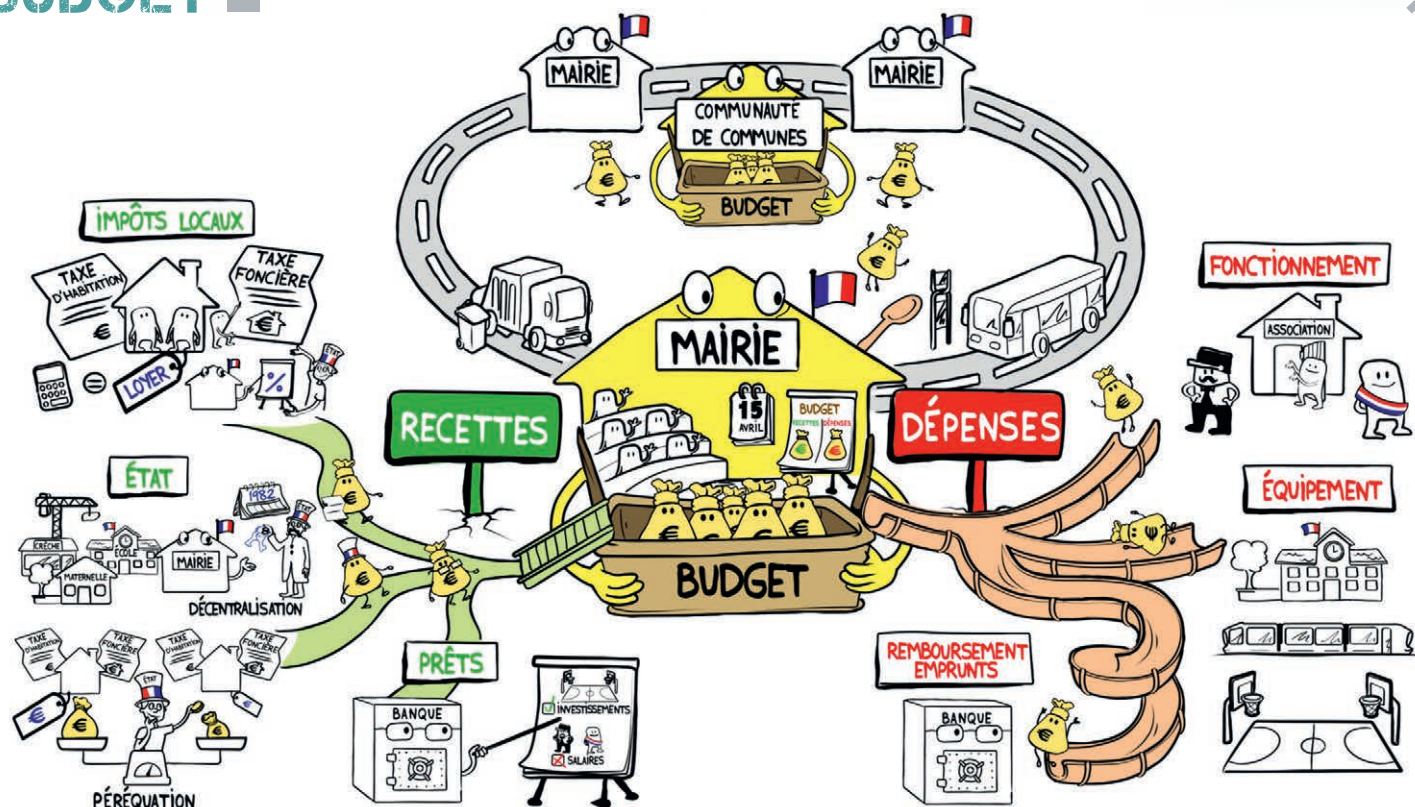
→ à 11h : Foyer Rural

RÉUNION PUBLIQUE

**Le jeudi 5 novembre 2020
à 18h30, au Foyer rural**



BUDGET



■ Dépenses et recettes d'investissement prévues pour 2020

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. L'exercice budgétaire 2020 acte la poursuite des recherches d'économies engagées sous le précédent mandat et de la dynamique des investissements, sans augmenter la pression fiscale, et ce malgré des ressources de plus en plus contraintes.

La commune souhaite mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie, le maintien et le développement des services de proximité et la facilitation de l'accès au logement.

Le budget communal 2020 a été voté au Conseil municipal du 05 mars 2020.

Dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2020 : 1 494 669,38 €

Pour 2020, les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 1 494 669,38 €. Parmi celles-ci figurent les opérations principales suivantes :

457 134 € Nouveaux programmes de voirie : aménagement rue St-Laurent / enfouissement des réseaux / voiries rues de l'Hopitaud-Dercie-Monsanson / signalisation / buse à Dercie

198 960 € Restructuration de la place de Verdun / Déplacement du monument aux morts sur la place du Logis

70 700 € Ouvrages de marais, dont écluse de Châlons

24 630 € Urbanisme : révision du PLU

21 751 € Eglise : éclairage / parafourde / diagnostic des travaux de rénovation

12 300 € Sécurité, alarmes : radar pédagogique, vidéoprotection...

151 397 € Bâtiments, dont immeuble de Verdun

76 262 € Maison de santé : poursuite du projet, maîtrise d'œuvre

23 260 € Ecole maternelle : réfection de l'aire de jeu / achat de matériel pédagogique / accessibilité au handicap

22 260 € Réseaux divers / éclairage public / téléphonie

14 065 € Communication, dont écran alphanumérique d'information

3 660 € Ecole élémentaire : tableau blanc interactif et périphériques

Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2020 : 1 494 669,38 €

Les recettes d'investissement sont constituées notamment de l'autofinancement (413 657,79 €), les subventions, taxes et participations diverses (145 799,22 €), la couverture du déficit et des restes à réaliser de l'année 2019 (258 577,37 €), les ventes de terrains (175 051 €), l'emprunt (441 584 €).

TRAVAUX



■ Zac Champlain

Les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche avancent à grands pas, les entreprises COLAS et SOBECA chargées de l'extension des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de gaz et de télécommunications ont d'ores et déjà réalisé la tranchée commune où l'ensemble des réseaux prendra place. **L'ensemble des lots a déjà trouvé preneurs** et la seconde tranche devrait pouvoir être abordée sans discontinuer.



■ Parc du Logis

La mise en place d'un portail et le rehaussement de la clôture permettront de **sécuriser l'accès** au parc.



La clôture de l'aire de jeux sera également surélevée cet hiver et **un portillon** permettra de se rendre dans le parc pour profiter de moments bucoliques sous les arbres.

■ Sécurité

Prochainement, un garde-corps sera installé rue Saint-Laurent au niveau du ponceau.



■ Impasse de Verdun

Les travaux de **réhabilitation du bâtiment** se poursuivent après les difficultés d'interventions dues au confinement et aux conditions exceptionnelles d'organisation du chantier.

Le ravalement des façades est en cours ainsi que la réfection totale de la couverture du bâtiment.

Les travaux d'électricité et de plomberie ainsi que les différents raccordements aux réseaux publics reprendront à la suite des travaux de maçonnerie en cours.



■ Route entre Monsanson et Dercie

Les travaux de **remise en état** de la route entre Monsanson et Dercie jusqu'à la route RD1 ont été effectués en juillet dernier. La route est maintenant accessible pour une meilleure circulation.



Rue du Monard

Façonnage des fossés de la rue du Monard et de la rue du bassin réalisé en juillet, pour favoriser les eaux de ruissellement de Belles Ezines. Le curage des réseaux du pluvial a été effectué, près de 2 m³ ont été évacués.



SAVEZ-VOUS QUE LE DÉFRICHEMENT EST UNE OPÉRATION RÉGLEMENTÉE ?



Vous projetez de défricher

Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

→ Qu'est ce qu'un défrichage ?

Est un défrichage toute opération volontaire entraînant, directement ou indirectement, la destruction de l'état boisé d'un terrain en mettant fin à sa destination forestière.

Un terrain boisé est un terrain comprenant des tiges d'arbres d'essences forestières dont les cimes, si elles arrivaient simultanément à maturité, couvriraient la plus grande partie du terrain.

L'état boisé s'apprécie en fonction de l'occupation réelle du terrain, indépendamment de la nature de culture figurant sur le relevé cadastral de la propriété.

→ Dans quel cas demander une autorisation de défrichage ?

Tout défrichage aussi minime soit-il, dans un espace boisé d'au-moins 1 ha d'un seul tenant, même divisé en plusieurs propriétés distinctes, nécessite l'obtention d'une autorisation préalable.

Le fait de défricher un terrain boisé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation constitue une infraction au Code forestier passible de poursuites judiciaires et administratives.

→ Procédure d'instruction

La demande d'autorisation doit être présentée soit par le propriétaire du terrain soit par son mandataire selon l'imprimé de demande d'autorisation disponible à la DDTM ou sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime, accompagné des pièces justificatives demandées.



Ce dossier de demande est à remettre contre récépissé ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception à la DDTM.

Défrichement d'une surface de moins de 25 ha

À compter de la date de réception de dossier complet, le préfet dispose d'un délai de deux mois pour prendre sa décision. À défaut, la demande d'autorisation de défrichement est réputée acceptée.

Lorsque le préfet estime, compte tenu des éléments du dossier, qu'une reconnaissance de l'état et de la situation des bois est nécessaire, il porte le délai d'instruction à 6 mois.

Défrichement d'une surface de plus de 25 ha

Les défrichements d'une surface de plus de 25 ha d'un seul tenant sont soumis à une enquête publique préalable organisée par le préfet après établissement d'un procès-verbal de reconnaissance des bois. Dans ce cas, il ne peut pas y avoir d'autorisation tacite.



L'autorisation de défrichement est délivrée pour une durée de cinq ans. Cette autorisation doit être affichée à la mairie de situation des bois à défricher et sur place quinze jours au moins avant le début des travaux.

→ Mesures compensatoires

Pour tout défrichement d'une surface de plus de 1 ha vous devrez mettre en œuvre des boisements compensateurs. Il s'agit de prévoir l'exécution de travaux de boisement ou de reboisement sur d'autres terrains pour une surface :

- correspondant à la surface défrichée ;
- correspondant au double de la surface défrichée en cas de défrichement en zone Natura 2000 ;
- correspondant au triple de la surface défrichée en cas de défrichement de bois ayant bénéficié d'une aide publique.



Vous disposez de trois ans à compter de la date de défrichement effective pour réaliser ces boisements compensateurs.

→ Motifs de refus de l'autorisation

Si votre parcelle se situe en *espace boisé classé* dans le document d'urbanisme de la commune, tout défrichement est strictement interdit.

L'autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois ou le maintien de la destination forestière des sols est reconnue nécessaire notamment :

- à la défense des sols contre les érosions ;
- à l'existence de sources, cours d'eau et zones humides et plus généralement la qualité des eaux ;
- à la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer ;
- à la salubrité publique.

→ Articulation avec les autres procédures d'autorisation administrative

Lorsque la réalisation de travaux soumis à autorisation administrative nécessite un défrichement, **l'autorisation de défrichement doit être obtenue préalablement à la délivrance de cette autorisation administrative.** En particulier, l'autorisation de défrichement est un préalable pour la délivrance des permis de construire.

Toutefois, l'instruction des deux procédures peut être engagée en parallèle, en joignant l'accusé de réception du dossier de demande de défrichement complet aux autres demandes d'autorisation administratives.

→ Autorité environnementale

Depuis la réforme de la procédure d'instruction des demandes d'autorisation de défrichement, vous devez joindre à votre dossier de demande l'avis de l'autorité environnementale. Pour cela, il vous faut compléter le formulaire téléchargeable disponible sur le site internet de la DREAL :

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

le compléter et l'adresser à la DREAL pour instruction

**DREAL Poitou-Charentes - 5, rue Arthur-Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers Cedex**

La DREAL dispose de 35 jours à compter de la réception du dossier complet pour prendre sa décision que vous devrez joindre à votre dossier de demande de défrichement.

→ Pour plus d'information

Contactez la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime :

**89, avenue des Cordeliers - CS 80000 - 17018 LA Rochelle
Cedex 1 - Tél. : 05 16 49 62 76 - Fax : 05 16 49 64 00
ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr**

Vous pouvez consulter le site internet des services de l'État en Charente-Maritime afin de télécharger le formulaire de demande de défrichement ainsi que sa notice et une note d'information relative à la réglementation des défrichements dans le département de la Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/>

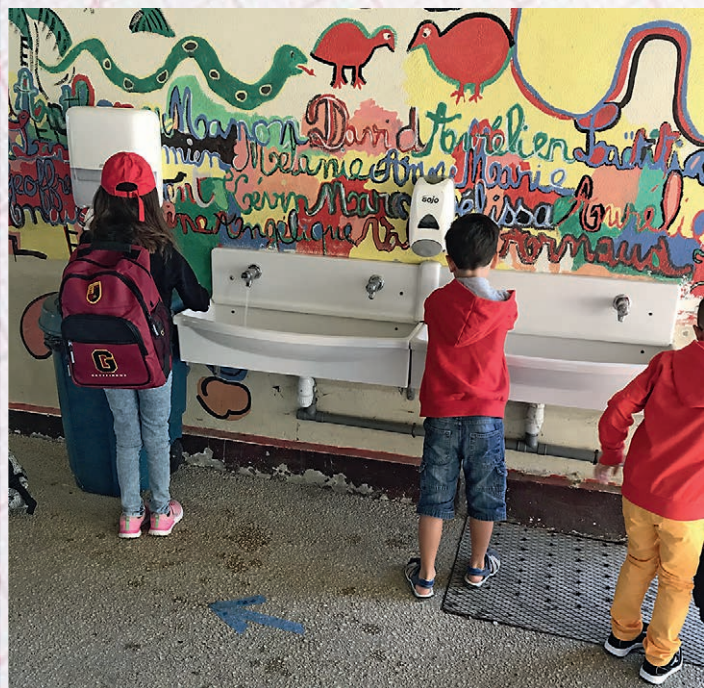
Les écoles du Gua



■ La rentrée des classes

La rentrée des classes était sous haute surveillance cette année. Les directrices et les agents municipaux étaient au point avec le protocole sanitaire et les élèves et parents se sont montrés soucieux de le respecter à la lettre. Les enfants ont montré leur aptitude à s'adapter à ces nouvelles contraintes.

A la maternelle, les parents ont été temporairement autorisés à entrer dans les locaux après **désinfection des mains** et sans s'écarter du chemin défini par les enseignantes.



A l'élémentaire, le rassemblement traditionnel dans la cour n'a pas eu lieu. Seuls les CP et les CE1 ont pu être accompagnés par leurs parents. Parmi les plus grands, certains, comme Lilou, ont réussi à braver leur inquiétude, d'autres, comme Camille, se sont montrés impatients de reprendre leurs jeux avec leurs camarades. Aucun n'avait oublié le passage obligé par le lavage des mains.

L'année est lancée et espérons que le rythme pour nos quelques 150 élèves ne soit pas trop perturbé même s'il faut s'attendre à un impact sur les réalisations de projets pédagogiques.

■ Transports scolaires/ sécurité routière



Afin de faciliter le passage des bus scolaires, le maire va prendre plusieurs arrêtés sur la route Monsanson/Dercie. Vous trouverez ci-dessous le courrier qui a été adressé aux usagers de cette route.

Mesdames, Messieurs,
[...] Les bus seront prioritaires sur tout le tracé de la route et la vitesse sera limitée à 50 km/h et à 30km/h dans les hameaux.

Voici les horaires de passage du bus :

Ligne 1475	De 7h40 à 8h00 ⁽¹⁾	De 16h50 à 17h10 ⁽¹⁾
Ligne 1402	De 7h10 à 7h30 ⁽²⁾ De 13h40 à 14h00 ⁽³⁾	De 18h40 à 19h00 ⁽¹⁾
Ligne 1407	De 12h10 à 12h30 ⁽³⁾	De 16h45 à 17h05 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ lundi, mardi, jeudi, vendredi

⁽²⁾ lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

⁽³⁾ mercredi

En complément de la remise en état de la chaussée par le Conseil départemental, des aménagements supplémentaires (aires de refuge et élargissements partiels de la route) permettront aux véhicules de céder la priorité aux bus.

Les règles de stationnement sur le trajet du bus devront être rigoureusement respectées. Le stationnement sera réglementé dans la rue de la côte d'Argent et le long de l'église de Dercie.

Par ailleurs, je vous rappelle que chaque propriétaire doit veiller à contenir la végétation de son jardin à l'intérieur de sa propriété afin de ne pas gêner la circulation ni la visibilité sur la route.

Je compte sur votre compréhension et la responsabilité de chacun pour respecter ces principes dès le 1^{er} septembre afin de garantir la sécurité des transports scolaires sur nos routes rurales dont le tracé est souvent difficile.

Je vous prie d'agréer, chères concitoyennes, chers concitoyens, mes sincères salutations.

Patrice BROUHARD, Maire

AFFAIRES SOCIALES ➡

■ Maison de santé



Nous n'en sommes plus à la phase de projet puisque les marchés d'attribution des travaux de bâtiment et des aménagements extérieurs comprenant le parking et les espaces verts sont lancés. La consultation des entreprises

se terminant le 30 septembre, nous pouvons espérer que le premier coup de pioche sera effectif dès le début du mois de novembre 2020 pour une **ouverture avant l'été 2021**.

Déjà près de 80% du montant des travaux et des aménagements ont reçu l'aide de financement de l'ARS (Agence Régionale de Santé), de la Région et du département.

■ Permanences de l'assistante sociale

L'assistante sociale reçoit à la mairie du Gua uniquement sur rendez-vous :

les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00. Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner au 05 46 85 09 87. Pas d'accueil téléphonique le jeudi matin et le vendredi matin.



Le public était au rendez-vous le 8 septembre dernier, pour applaudir les cyclistes du tour de France de passage sur la commune.



Maillot confectionné par deux membres du conseil municipal pour rendre un honneur particulier à Pierrot Beuffeuil, 86 ans, habitant Le Gua qui est le seul Charentais-Maritime à avoir remporté deux étapes du Tour.



LA PAROLE AUX ÉLUS

Expérience et confiance pour Le Gua

(Article non communiqué, malgré notre demande.)

Le Gua Avenir

■ La Poste du Gua – Attention DANGER

Nos concitoyens n'ont cessé de se retrouver devant la porte close de notre agence postale au Gua. Tous les habitants des communes rurales sont touchés par les restructurations imposées par la direction de La Poste qui, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant les amplitudes horaires, fragilisent nos territoires ruraux et les rendant moins attractifs. Pour Le Gua, le Directeur de la Poste informe des difficultés qu'il rencontre lors d'absences du personnel pour toutes raisons invoquées qui ne nous semblent pas justifiées, tels que formations ou arrêts pour maladie.

Les horaires d'ouvertures affichés sur la porte de la Poste ne correspondent à rien et changent perpétuellement. Le service public est maltraité et au-delà des guataises et des guatais c'est l'ensemble des villages qui est contraint de se déplacer sur Saujon, mais tout le monde n'est pas en capacité de faire ses opérations bancaires via les plateformes internet, ni de se déplacer pour retirer un colis ou encore poster un courrier urgent. Nous pensons là aux personnes âgées.

Nombre d'administrés nous font remonter leur colère et nous les comprenons. La poste doit assumer ses missions de service public et d'aménagement du territoire qui garantit à tous les usagers la continuité et l'accessibilité des services publics. La majorité municipale s'est engagée lors des élections de mars dernier à tout faire pour maintenir au Gua un tel service, nous nous y emploierons et aurons besoin de vos témoignages et de votre soutien pour y parvenir.

<https://www.facebook.com/LeGuaAvenir>



BRÈVES

■ Incivilités



Le 17 août M. le Maire a été alerté par des riverains de Saint-Martin de la disparition de panneaux de signalisation dans le centre du village. En effet nous avons pu constater le vol de 2 panneaux, puis un troisième ayant été arraché, retrouvé sur la voie publique, ainsi que des panneaux posés à l'envers du sens de circulation.



Un constat établi par le service de la police municipale a été **transmis à la gendarmerie**, le coût de ces dégradations est estimé à 800 €, mais pour certains, la bêtise l'emporte sur le danger pour les usagers de la route.



Une nouvelle fois des déchets ménagers ou déchets verts ont été retrouvés sur les chemins communaux ! Outre l'incivilité remarquée, ces pratiques induisent un **coût pour la commune** qui s'emploie à nettoyer ces sites pollués. Il en est de même pour les déchets déposés par les administrés à même le sol. Ces pratiques sont heureusement punies d'une amende pour ceux qui se font prendre "la main dans le sac".



■ Sécurité routière

Vous avez certainement constaté une présence accrue de la gendarmerie nationale sur notre commune, durant la saison estivale. De **nombreux contrôles** ont été effectués par les forces de l'ordre, notamment sur la vitesse, l'alcoolémie, le stationnement, l'interdiction de passage des poids lourds...



De nombreuses infractions ont été relevées. Notre police municipale n'est pas en reste, puisque depuis début août, ce sont quinze poids lourds qui ont été verbalisés pour *"circulation sur une portion du réseau routier d'un véhicule d'une catégorie soumise à une interdiction d'accès permanente destinée à prévenir un danger pour les autres usagers"*. Infraction d'un montant de 135 euros.

■ Police municipale

Une convention de **mutualisation de la police municipale entre les communes du Gua, Nieulle-sur-Seudre et Saint-Sornin** est à l'étude. L'objectif de cette convention est d'affecter à des missions de terrain sur les trois communes, 2 policiers municipaux dont les missions principales seront le bon ordre, la tranquillité, la sécurité, la salubrité publique, l'urbanisme... et plus généralement, toutes missions que le maire de l'une ou l'autre commune entendra leur confier dans les limites prévues par les textes. Une convention de coordination sera signée avec le Préfet, après avis du Procureur de la République et la Gendarmerie.



Vos démarches sur internet



Vos démarches sur Internet ?
Un service gratuit dans votre commune !

2 mercredis par mois au Gua

Sur RV uniquement au 05 79 86 01 50

- ✓ **CRÉATION** compte de messagerie (La Poste) ou espace personnel (Finances Publiques, Pôle Emploi, MSA, CPAM, CAF, CARSAT, PRÉFECTURE)
- ✓ **DEMANDES** en ligne (ANTS pour permis de conduire, carte grise, pré-demande CNI et passeport, CAF, CARSAT) et **SIMULATIONS** de prestations (CAF, MSA)
- ✓ **PRISE DE RV** en ligne (CAF, CPAM, CARSAT, PRÉFECTURE, POINT D'ACCES AU DROIT de Marennes avec consultations juridiques gratuites)

Où ?

Médiathèque de La Chapelle Rue Samuel Champlain 17600 LE GUA



Pour les personnes intéressées, merci de prendre rendez-vous au 06 75 39 70 85.

Emplacements de stationnement



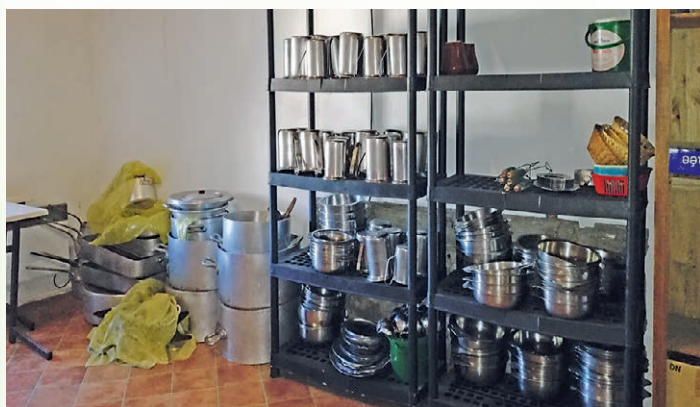
La commune loue des emplacements pour permettre le stationnement de véhicules en plein centre-ville sous l'ancienne halle du marché.



Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter en téléphonant au 05 46 22 80 08 aux heures d'ouverture de la mairie.

Matériel divers à vendre

La mairie dispose de matériels anciens qu'elle ne peut plus utiliser du fait de leur non-conformité. Il s'agit de tables d'écoles doubles et simples, de chaises, de bancs, de fauteuils de cinéma, de cartes géographiques ou illustrations, de marmites et plats en alu de tailles différentes...



SPORTS ET LOISIRS

■ La pétanque guataise



La "Pétanque guataise" tient à vous informer de l'évolution de son Club. L'année 2020 a été une nouvelle fois une année difficile suite au confinement du COVID 19, plusieurs mois sans pouvoir se réunir afin d'échanger quelques parties de boules... Mais depuis la reprise de notre activité, de **nouveaux adhérents** sont venus grossir notre association, et c'est pour cela qu'aujourd'hui nous comptons 56 personnes (46 hommes et 10 femmes).



Nous avons, pour l'année 2019, engagé 2 équipes pour le championnat de Charente-Maritime :

- 1 équipe vétérans de 3^{ème} catégorie a terminé le championnat à la 4^{ème} place sur 10 clubs engagés ;
- 2^{ème} équipe vétérans de 4^{ème} catégorie (première participation) a terminé à la 5^{ème} place pour 10 clubs engagés.

Nous aurions aimé poursuivre ces championnats pour 2020, mais ce sera, nous l'espérons, pour 2021 avec une 3^{ème} équipe toutes catégories.

Nous avons prévu plusieurs manifestations qui n'ont pu aboutir suite au confinement (la brocante, la dindonnade, plusieurs concours entre club...). Nous réorganiserons ces manifestations pour l'année prochaine.

Nous voulons remercier nos sponsors (la mairie, le garage du Gua, les Ets Berusseau, l'agence Orpi...) pour leur aide et leurs encouragements. Souhaitant que l'année 2021 soit plus propice.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons sur notre boulodrome, près du terrain de foot, les lundis, mercredis et vendredis après-midi pour échanger quelques parties de boules dans une entente conviviale et souriante.

Renseignements : Tél. 06 58 69 42 12



■ "Le Gua loisirs détente"

L'association "Le Gua loisirs détente" a repris ses cours depuis le 31 août dernier au parc du logis, avec toutes les mesures de sécurité (distanciation, gestes barrières...) nécessaires dans le cadre du COVID 19.

Horaires des cours :

LUNDI de 19h45 à 20h45 :

Gym cardio renforcement musculaire.

MARDI de 11h00 à 12h00 :

Gym tonicité et maintien musculaire.

MARDI de 17h00 à 18h00 :

Zumba kids (de 6 à 12 ans).

MERCREDI de 17h45 à 18h45 :

Pilates (salle haute).

MERCREDI de 19h00 à 20h00 :

Pilates (10 personnes par cours).

JEUDI de 20h30 à 21h30

Gym pour tous.

VENDREDI de 10h30 à 11h30

Gym souplesse.

Tapis non fourni. Exceptionnellement, cette année, prévoir votre kit de nettoyage (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour le matériel...).



Renseignements auprès de Nadine au 06 78 38 43 50 ou Sophie au 06 69 50 68 74.

■ "LE GUA... ça déménage"

Depuis mi-octobre 2019, un **club de karaté** Shotokan, karaté contact, full contact, self défense a ouvert ses portes au Gua, animé par des professeurs diplômés et hauts gradés de la FFKDA. Monsieur Charles Alain, 6^{ème} dan et Madame Faney Laurence, 5^{ème} dan, tous deux diplômés DEJEPS, vous feront découvrir ou redécouvrir les arts martiaux dans une ambiance chaleureuse et ludique.



Ouvert aux enfants à partir de 6 ans, le mercredi de 18h00 à 19h15 et aux adultes de 19h30 à 21h00. Contact : tél. 06 83 87 14 15.

■ Théâtre : "Votre Maman"

Saujon Comédia
Votre Maman
de Jean-Claude Grumberg

mise en scène
Michel Such,
assisté de
Jacqueline Mohler

avec
Bernard Dutilloy
Guillaume Péronneau
Nathalie Sicard

Samedi 7 novembre - 20 h 30
Salle du Foyer Rural - 17600 LE GUA
Entrée : 10 €

Réserv. : saujoncomedia@gmail.com ou 06 25 52 11 53

Une comédie douce-amère de Jean-Claude GRUMBERG

Samedi 7 novembre 2020 à 20h30

→ Foyer rural, place du Logis au GUA - 10€

L'histoire est banale : un fils rend visite à sa mère dans une maison de retraite médicalisée. Selon les jours ou les moments, elle le reconnaît ou pas. Jean-Claude GRUMBERG sait dire sans raconter. Le passé est là, présent et indicible, niché dans des souvenirs où l'humour et l'absurde l'emportent toujours.

Contact : Saujon Comédia. Tél. 06 25 52 11 53
saujoncomedia@gmail.com

■ Fermeture des salles communales

Compte tenu de la crise sanitaire, les salles municipales resteront fermées jusqu'à nouvel ordre, afin de garantir la santé et la salubrité de tous.

Vous comprendrez aisément qu'il est difficile de vérifier que les gestes barrières et la désinfection totale ont bien été réalisés après chaque utilisation de salles par une association ou un particulier.



Nous vous tiendrons informés de la date de réouverture de ces salles par le biais de nos moyens de communication (affichage municipal, site internet, réseaux sociaux).

■ Le prochain salon du livre*

*sous réserve, en raison de la situation sanitaire du moment.

SALON DU LIVRE DU GUA

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2020
DE 10H À 18H

SALLE DU FOYER RURAL > ENTRÉE LIBRE

*Les auteurs...
de livres régionaux,
de romans,
de policiers,
de poésie,
de BD,
de littérature jeunesse,
de livres pour enfants
... y seront présents !*

SALON ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES **FESTIGA**
EN PARTENARIAT AVEC LA MÉDIATHÈQUE DE LA CHAPELLE

Renseignements :
MAURICETTE GOMEZ 06 65 21 26 30 - FESTIGA17@ORANGE.FR

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Octobre

SAMEDI 24

Sortie Dancharia/Espelette

→ Départ salle Mercier à 04 h 30.
Renseignements/ inscriptions :
Nadine. Tél. 06 69 94 41 78



Novembre

DIMANCHE 15

Salon du livre

→ Au foyer rural
Renseignements/ inscriptions :
Mauricette. Tél. 06 65 21 26 30

SAMEDI 21, DIMANCHE 22

Marché de Noël

→ Dès 09 h 00, place du Logis.
Renseignements/ inscriptions :
Nadine. Tél. 06 69 94 41 78



Décembre

VE. 4, SA 5, DIMANCHE 6

Téléthon

→ En partenariat avec diverses associations de la commune.

**Venez
découvrir**

L'ART THÉRAPIE

Avec Laurence Duprat, art thérapeute

***S'exprimer autrement à travers
la création artistique***

***APF France handicap Charente-Maritime ouvre
un atelier d'art thérapie à destination
Des aidants de personnes en situation de handicap***

***La première séance (le cycle en comptera 12) aura
lieu le mercredi 16 septembre 2020 de 14h30 à 16 h30,
puis un mercredi tous les 15 jours***

*Qu'est-ce que l'art thérapie :
L'art thérapie se définit comme
l'exploitation du potentiel
artistique dans une visée
thérapeutique et humanitaire.
Elle permet d'exprimer ses
émotions et ses ressentis au
travers une création. C'est l'art
au service du soin.*

***À la délégation
APF France handicap
De Charente-Maritime
33 avenue des Amériques à La Rochelle***

***Inscriptions et renseignements
au 05.46.30.46.60***



APF France handicap, délégation de Charente-Maritime
33 avenue des Amériques - 17000 La Rochelle
Tél: 05.46.30.46.60 mail : dd.17@apf.asso.fr